

Conseil Municipal
15 Octobre 2021
Procès-Verbal

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes pour respecter les conditions sanitaires,

Sous la présidence de : Monsieur Yves COMTE, maire

Présents : MALACHANNE – HLYWA – RIOS – TRAUCHESSEC – PETIT – BONNET – DENNEULIN – CORNUT – SAEZ – MERLE – FABREGUE – SINET – POLGE – BERARD DE MALAVAS – ROSSO – VERDELHAN - DEBAILLE

Procurations : GIBELIN a donné procuration à CORNUT

GUY Lysiane a donné procuration à MERLE

GAYTON.MESA a donné procuration à HLYWA

WILLUS a donné procuration à RIOS

DANIEL a donné procuration à BERARD DE MALAVAS

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance

Informations :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu les remerciements de la famille de Madame Maubernard Yolande décédé ce mois.

Suite au grave accident qu'a subi Simon Gayton, le conseil municipal lui souhaite tous ses vœux de rétablissement. Le maire précise qu'il doit subir d'autres interventions et qu'en son absence c'est Laurick Gazagne, qui est habituellement son remplaçant, qui gère l'équipe au parc.

Le 8 septembre une rencontre avec les industriels, Monsieur le sous-préfet et le Président de l'agglomération s'est tenue au sujet du problème des odeurs.

Monsieur le Maire s'est rendu sur le nouvel atelier d'Axens avec Monsieur le sous-préfet et Madame la préfète.

Suite aux deux week-ends d'intempéries (les 3 et 10 octobre) la commune n'a pas subi de gros dégâts.

Dates à retenir :

31/10/2021 : Journée Halloween à Becmil.

10/11/21 : Fête de la bière à Becmil

22/10/21 : Conférence Italie Toscane Insolite au Temple

05/11/21 : Cabre can Soirée Culture et Pont de l'amitié à Becmil

11 /11/2021 : Commémoration du 11 novembre au square Jeanne D'arc

Ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant une subvention exceptionnelle pour la commune de Génolhac.

Le conseil l'autorise à l'unanimité

1) Approbation du procès-verbal du conseil du 3 septembre dernier

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu aucune remarque.

3 votes contre Bérard de Malavas – Rosso - Daniel

Adoptée

2) Remplacement d'un adjoint

Le conseil municipal s'est exprimé sur la volonté de remplacer Monsieur Gravezat et de conserver un poste d'adjoint.

Le rang qui a été validé est le 3^{ème} comme celui qui était occupé par Monsieur Gravezat.

Voir PV joint

Adoptée

3) Désignation d'un nouveau conseiller municipal

Afin de remplacer Monsieur Merle en tant que conseiller municipal délégué, Monsieur le Maire propose de nommer Claude Bonnet en charge de la communication.

Adoptée à l'unanimité

4) Approbation de la convention intercommunale d'attribution de logement sociaux

La Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 est un document obligatoire qui formalise les engagements des bailleurs sociaux, des réservataires de logements sociaux et de la collectivité pour atteindre les objectifs locaux adoptés dans le document-cadre.

Adoptée - 3 votes contre : Daniel, Rosso, Berard de Malavas

5) Gestion du château des Isnard.

La ville souhaite reprendre la gestion directe des 4 logements et les garages du château sans passer par une agence.

Adoptée à l'unanimité

6) Décision modificative

En 2020 Foncier côté sud avait versé la somme de 54 243.72 euros dans le cadre des travaux de renforcement du réseau EDF dans le cadre de son lotissement et de la construction de la gendarmerie.

En 2021 ces projets ont été transférés à 3 F Occitanie.

Il convient d'annuler le règlement fait en 2020 par Foncier Coté sud, en 2021 cette somme sera imputée à 3 F Occitanie.

Adoptée à l'unanimité

7) Dénomination de la salle de judo

Pour rendre hommage à Christian Arnal qui fut 50 ans président de l'association de judo, la salle de judo prendra le nom de cette personnalité au cours d'une cérémonie qui sera organisée en présence de sa famille.

Adoptée à l'unanimité

8) Subvention exceptionnelle – Génolhac

Monsieur le Maire précise que c'est une demande de la commune de Génolhac qui a perdu deux de ces ponts centenaires qui alimentent le village. Monsieur le maire propose une subvention à hauteur de 1500 euros mais il met au débat cette somme. Madame la DGS précise que pour Anduze Salindres avait apporté un soutien de 1500 euros et pour la vallée de la Vésubie : 750 euros. Les élus sont d'accord pour valider la somme initiale.

Adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance 18h30

Le Maire,

